



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Sylvie ASTAY
Sonia DEMATTÉ
Martine NOTARI

Téléphone
04 90 27 76 19
04 90 27 76 26
04 90 27 76 63

Fax
04 90 27 76 75

49 rue Thiers
84077 Avignon
Cedex 04

Avignon, le 2 mai 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs
les instituteurs et professeurs des écoles

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Objet : Admission à la retraite à la fin de l'année scolaire 2011 – 2012

Référence : Loi n° 2010 - 1330 du 9 novembre 2010

Les instituteurs et professeurs des écoles qui ont l'intention de faire valoir leur droit à une pension de retraite à la fin de l'année scolaire 2011 – 2012 sont invités à me faire parvenir leur demande par la voie hiérarchique pour le vendredi 10 juin 2011, délai de rigueur.

Cette demande doit être établie en deux exemplaires selon le modèle joint.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les principales mesures de la réforme des retraites du 9 novembre 2010.

Relèvement de l'âge légal de départ à la retraite :

L'âge légal de départ à la retraite est progressivement relevé de 4 mois par an à compter du 1^{er} juillet 2011 :

- pour les instituteurs ou les professeurs des écoles ayant 15 ans de services de catégorie active : passage de 55 ans à 57 ans (en 2018) pour les agents nés en 1961.
- pour les professeurs des écoles (services de catégorie sédentaire) : passage de 60 ans à 62 ans (en 2018) pour les agents nés en 1956.

Le relèvement de l'âge légal n'est pas applicable aux agents nés avant le 1^{er} juillet 1956 s'ils totalisent 15 ans de services actifs ou avant le 1^{er} juillet 1951, même s'ils poursuivent leur activité après cette date.

Evolution de l'ouverture des droits pour les personnels de catégorie active



2/4

Année de naissance	Mois de naissance	Age d'ouverture du droit	Age de départ
1956	du 1 ^{er} janvier au 30 juin	2011	55 ans
	du 1 ^{er} juillet au 31 août	2011	55 ans 4 mois
	du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	2012	55 ans 4 mois
1957	du 1 ^{er} janvier au 30 avril	2012	55 ans 8 mois
	du 1 ^{er} mai au 31 décembre	2013	55 ans 8 mois
1958	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2014	56 ans
1959	du 1 ^{er} janvier au 31 août	2015	56 ans 4 mois
	du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	2016	56 ans 4 mois
1960	du 1 ^{er} janvier au 30 avril	2016	56 ans 8 mois
	du 1 ^{er} mai au 31 décembre	2017	56 ans 8 mois
1961	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2018	57 ans

Evolution de l'ouverture des droits pour les personnels de catégorie sédentaire

Année de naissance	Mois de naissance	Age d'ouverture du droit	Age de départ
1951	du 1 ^{er} janvier au 30 juin	2011	60 ans
	du 1 ^{er} juillet au 31 août	2011	60 ans 4 mois
	du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	2012	60 ans 4 mois
1952	du 1 ^{er} janvier au 30 avril	2012	60 ans 8 mois
	du 1 ^{er} mai au 31 décembre	2013	60 ans 8 mois
1953	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2014	61 ans
1954	du 1 ^{er} janvier au 31 août	2015	61 ans 4 mois
	du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	2016	61 ans 4 mois
1955	du 1 ^{er} janvier au 30 avril	2016	61 ans 8 mois
	du 1 ^{er} mai au 31 décembre	2017	61 ans 8 mois
1956	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2018	62 ans

Relèvement de la limite d'âge :

La limite d'âge est également reportée de 4 mois par an à compter du 1^{er} juillet 2011 :

- pour les instituteurs ou les professeurs des écoles ayant 15 ans de services de catégorie active nés à compter du 1^{er} juillet 1956.
- pour les professeurs des écoles (service de catégorie sédentaire) nés à compter du 1^{er} juillet 1951.

En 2018, la limite d'âge sera fixée à 62 ans pour les catégories actives nés à compter du 1^{er} janvier 1961 et à 67 ans pour les catégories sédentaires nés à compter du 1^{er} janvier 1956.



3/4

Relèvement de la durée des services classés en catégorie active :

A compter du 1^{er} juillet 2011, la durée des services classés en catégorie active devrait s'apprécier désormais selon le tableau ci-après (décret en attente) :

Année au cours de laquelle est atteinte la durée de services actifs de 15 ans applicable avant l'entrée en vigueur de la loi 2010-1330	Nouvelle durée de services exigée (II de l'article 35 de la loi 2010-1330)
avant le 1 ^{er} juillet 2011	15 ans
du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2011	15 ans et 4 mois
année 2012	15 ans et 8 mois
année 2013	16 ans
année 2014	16 ans et 4 mois
année 2015	16 ans et 8 mois
à compter de 2016	17 ans

Fin du traitement continué :

A compter du 1^{er} juillet 2011, la mise en paiement de la pension continuera à intervenir à compter du 1^{er} jour du mois qui suit la cessation d'activité mais la rémunération sera interrompue à compter du jour de la cessation d'activité.

Exception : en cas de radiation des cadres pour limite d'âge ou pour invalidité, le paiement de la pension sera dû à compter du jour de la radiation.

Les enseignants du 1^{er} degré qui remplissent en cours d'année scolaire les conditions d'âge pour obtenir la jouissance de leur pension sont maintenus en activité jusqu'au 31 août. Toutefois, les instituteurs et les professeurs des écoles qui souhaiteraient cesser leur fonction au 1^{er} septembre bien qu'ils ne remplissent pas les conditions d'âge et de service solliciteront leur admission à la retraite à jouissance différée. Dans cette hypothèse le paiement de la pension sera différé à la date de l'ouverture des droits.

La bonification pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004 :

Pour prétendre à la bonification pour enfants nés ou adoptés avant le 1^{er} janvier 2004, le fonctionnaire doit avoir interrompu son activité pendant une période continue de 2 mois, dans le cadre d'un congé de maternité, d'un congé parental ou de présence parentale ou d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans.

La loi du 9 novembre 2010 modifie l'article L12 b du code des pensions civiles et militaires de retraite en y introduisant la notion de réduction d'activité au même titre que l'interruption d'activité. Cette réduction d'activité dans le cadre du temps partiel de droit est admise dans les conditions suivantes :

- au moins 4 mois à 50 %
- au moins 5 mois à 60 %
- au moins 7 mois à 70 %

Enseignants bénéficiant du maintien du dispositif de départ anticipé :



4/4

a) Retraite anticipée en qualité de parents de trois enfants

Le dispositif de départ anticipé pour les fonctionnaires ayant au moins quinze ans de service effectifs et trois enfants est mis en extinction progressive.

Les parents de trois enfants qui rempliront les conditions de quinze ans de services effectifs et la condition d'interruption ou de réduction d'activité pour chacun des enfants, avant le 1^{er} janvier 2012, conserveront le bénéfice du départ anticipé. Mais leur pension sera calculée sur la base du droit commun.

L'ancien dispositif de calcul du droit reste inchangé pour les parents de trois enfants qui sont, au plus tard le 1^{er} janvier 2011, à moins de cinq années de l'âge d'ouverture du droit. Sont ainsi concernés les personnels relevant de la catégorie active nés avant le 1^{er} janvier 1961 et les personnels de catégorie sédentaire nés avant le 1^{er} janvier 1956.

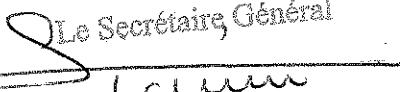
b) retraite anticipée en qualité de parents d'un enfant invalide

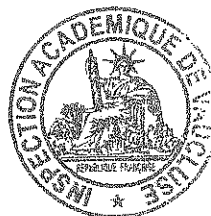
c) retraite anticipée pour fonctionnaires handicapés

Renseignements complémentaires :

Les personnels désireux d'obtenir des informations complémentaires et de connaître le montant de leur pension peuvent consulter les sites internet suivants :

- <http://www.pensions.bercy.gouv.fr>
- le simulateur du GIP info retraite <http://www.marel.fr>.
- ou le bulletin académique spécial retraite n° 237 du 21 mars 2011 consultable à l'adresse suivante : <http://bulacad.ac-aix-marseille.fr/consult/>

Le Secrétaire Général

Sylvie TALA



Bernard LELOUCH

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE

Je soussigné (e),

NUMEN :

NOM :

PRENOMS :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

INSTITUTEUR (TRICE) (1) – PROFESSEUR D'ECOLE (1) Fonction :

ETABLISSEMENT :

(précisez le nom et la ville)

I.E.N. de circonscription :

Demande mon admission à la retraite pour :

ancienneté d'âge et de service

jouissance différée

limite d'âge

} à la fin de l'année scolaire 2011/2012

avec maintien en fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire

sans maintien en fonction

mère de trois enfants et plus

mère d'un enfant infirme

femme de conjoint invalide

invalidité (3)

à la fin de l'année scolaire 2011/2012

OU

à compter du

(2)

Fait à..... le

Signature

Visa de l' Inspecteur (trice) de circonscription

(1) barrer la mention inutile

(2) pour les départs en cours d'année uniquement

(3) joindre un certificat médical



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Conseiller Technique second
degré EPS**

Avignon, le 3 mai 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les principaux

Objet : Accompagnement éducatif – deuxième acompte 2011

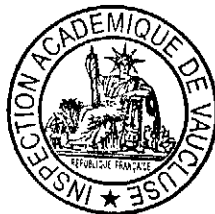
Dossier suivi par
Marco Poletto
Téléphone
04 90 27 76 05
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
marco.poletto
@ac-aix-marseille.fr

J'ai l'honneur de vous notifier, en pièce jointe, le deuxième acompte des moyens en heures destinés à l'accompagnement éducatif pour l'année civile 2011.

La continuité avec les dotations des premier et deuxième trimestres 2010/2011 a été le principal critère retenu.

Mes services se tiennent bien entendu à votre disposition pour vous apporter toute précision utile.

49 rue Thiers
84077 Avignon



Bernard LELOUCH



ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF
Moyens en heures 2010/2011

COMMUNE	DENOMINATION	Dotation septembre à décembre 2010	Dotation premier acompte 2011	Dotation deuxième acompte 2011
APT	CHARLES DE GAULLE	375	375	326
AVIGNON	JEAN BRUNET	130	99	86
AVIGNON	ANSELME MATHIEU	160	200	174
AVIGNON	FREDERIC MISTRAL	170	150	130
AVIGNON	GERARD PHILIPPE	130	130	113
AVIGNON	JOSEPH ROUMANILLE	280	320	278
AVIGNON	ALPHONSE TAVAN	110	150	130
AVIGNON	VIALA	60	79	69
AVIGNON	JOSEPH VERNET	105	115	100
BEDARRIDES	SAINT EXUPERY	120	147	128
BOLLENE	HENRI BOUDON	190	229	199
BOLLENE	PAUL ELUARD	225	235	204
CABRIERES	VALLEE DU CALAVON	190	215	187
CADENET	LUBERON (LE)	120	120	104
CARPENTRAS	ALPHONSE DAUDET	325	430	374
CARPENTRAS	JEAN HENRI FABRE	140	176	153
CARPENTRAS	FRANCOIS RASPAIL	200	235	204
CAVAILLON	PAUL GAUTHIER	125	134	117
CAVAILLON	CLOVIS HUGUES	195	210	183
CAVAILLON	ROSA PARKS	135	145	126
L ISLE SUR LA SORGUE	JEAN BOUIN	55	67	58
L ISLE SUR LA SORGUE	JEAN GARCIN	145	184	160
MAZAN	ANDRE MALRAUX	210	220	191
MONTEUX	ALPHONSE SILVE	185	195	170
MORIERES	ANNE FRANCK	150	160	139
ORANGE	BARBARA HENDRICKS	275	313	272
ORANGE	ARAUSIO	165	120	104
ORANGE	JEAN GIONO	190	150	130
PERNES LES FONTAINES	CHARLES DOCHE	195	210	183
PERTUIS	MARCEL PAGNOL	180	213	185
PERTUIS	MARIE MAURON	120	166	144
LE PONTET	JULES VERNE	290	307	267
SAINTE CECILE LES VIGNES	VICTOR SCHOELCHER	180	220	191
SAULT	PAYS DE SAULT (DU)	90	98	85
SORGUES	DENIS DIDEROT	260	320	278
SORGUES	VOLTAIRE	110	133	116
LA TOUR D'AIGUES	ALBERT CAMUS	145	160	139
LE THOR	PAYS DES SORGUES (DU)	140	160	139
VAISON LA ROMAINE	JOSEPH D ARBAUD	160	145	126
VALREAS	VALLIS AERIA	180	165	144
VEDENE	LOU VIGNARES	110	100	87
41	Total	7020	7700	6693



LYCEE FRANCO BOLIVIEN
Alcide d'Orbigny



**APPEL À CANDIDATURES
POUR 1 POSTE DE PROFESSEUR DES ECOLES (CE2)
À POURVOIR AU 1^{er} AOÛT 2011**

Enseignement primaire :

- Un poste de professeur des écoles vacant sera à pourvoir au 01/08/2011 pour un service hebdomadaire de 27 heures.

Conditions et Précisions :

- Poste d'enseignement en CE2 de l'école Primaire du Lycée Alcide d'Orbigny, à LA PAZ, Bolivie.
- Année scolaire « hémisphère Sud » : de début février à mi-décembre.
- Candidatures ouvertes aux enseignants **titulaires** de l'Éducation Nationale française.
- **Contrat de droit privé local.**
- Rémunération : autour de 1 250 USD \$ Brut pour les titulaires de l'Education Nationale Française

AVANTAGES FINANCIERS :

- L'enseignant recruté local est payé sur la base de **14 mois**.
- **Prime d'installation de 1000 US \$** (*pour les titulaires de l'Education Nationale hors Bolivie*)
- **Prise en charge de la scolarité pour les enfants** : 60 % pour le 1^{er} enfant, 70 % pour le 2^e enfant, 80 % pour les enfants suivants.

AVANTAGES DE LA VIE À LA PAZ

Le coût de la vie en Bolivie est relativement bas et les infrastructures y sont généralement excellentes. Peu de destinations offrent un aussi bon rapport qualité/prix.

La Bolivie reste un pays très accessible, où l'on peut vivre agréablement avec un budget très raisonnable.

Par exemple :

Coût moyen d'un logement de 150 m² : **350 €**

Prix du litre d'essence : **0,36 €**

Proviseur du Lycée Franco-Bolivien Alcide d'Orbigny

Avenida de Francia – Calle 10 s/n Achumani

LA PAZ – BOLIVIA

Tél : (591) 2 279 33 70

Fax : (591) 2 279 74 08

Courriel : proviseur@francobolivien.edu.bo

Site Internet : www.francobolivien.edu.bo

Les dossiers de candidatures comprendront obligatoirement :

- Une lettre de motivation manuscrite en français.
- Un CV détaillé avec photo d'identité.
- La situation administrative précise du candidat s'il y a lieu.
- Les derniers rapports d'inspection et avis de notation si disponibles.
- Une copie des diplômes universitaires.



LYCEE FRANCO BOLIVIEN
Alcide d'Orbigny
LA PAZ – BOLIVIE

Venir VIVRE en BOLIVIE...

La **Bolivie** a su conserver une authenticité rare, et celui qui viendra ici pour la première fois le vivra comme une expérience unique.
Richesse des gens et des cultures, harmonie des couleurs, rudesse ou douceur des climats.

La **Bolivie** est un de ces pays du bout du monde qui sont un hymne à l'aventure, aux rencontres authentiques et aux imprévus qui deviennent souvent de merveilleux souvenirs !

Enclavée entre ses grands voisins et dotée de paysages andins à couper le souffle, la **Bolivie** fait figure de toit des Amériques. La Bolivie, c'est **le trésor caché de l'Amérique du Sud**.

Sa population, à majorité indienne, perpétue des traditions ancestrales héritées des civilisations précolombiennes Tiwanaku et Inca, toujours auréolées de mystère. Il s'agit d'un pays en tous points passionnant pour ceux qui sont épris d'aventure et de chocs culturels.

Partir vivre et s'installer à **La Paz** c'est changer de mode de vie, c'est laisser beaucoup de sa culture pour appréhender celle des autres, c'est profiter du soleil toute l'année, c'est se régaler des « parrilladas » boliviennes ...

Le coût de la vie en Bolivie est relativement bas et les infrastructures y sont généralement excellentes. Peu de destinations offrent un aussi bon rapport qualité/prix. La Bolivie reste un pays très accessible, où **l'on peut vivre agréablement avec un budget très raisonnable**.

Le lycée franco-bolivien Alcide d'Orbigny de La Paz compte 950 élèves (dont 200 en maternelle, 350 en élémentaire et 400 en secondaire). Tout l'enseignement se fait en langue française sur la base des programmes de l'Éducation Nationale française.

Le lycée franco-bolivien est ouvert aux élèves de nationalités française, bolivienne ou d'autres pays.

L'instruction et l'éducation que nous dispensons à nos élèves s'inscrivent dans un projet d'inter culturalité franco-bolivienne.

Venir en Bolivie... c'est changer de vie et se lancer dans une nouvelle aventure professionnelle et personnelle très enrichissante.



Avignon, le 2 mai 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement
Collèges publics et privés
Lycées publics et privés

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs
des écoles élémentaires
s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs chargés de circonscriptions



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Scolarité

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : séjours de vacances proposés par les Pupilles de l'Enseignement Public

Les Pupilles de l'Enseignement Public (P.E.P.), sensibles aux valeurs de laïcité et de solidarité, interviennent au profit de milliers d'enfants, d'adolescents, de familles et de personnes en situation de handicap.

Pour les P.E.P., les vacances sont un moment privilégié pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté, l'accession à l'autonomie et l'épanouissement dans la joie du plaisir partagé.

Des aides et des bourses attribuées en fonction des revenus permettent de diminuer le coût des séjours.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site www.lespep.org



Bernard LELOUCH

PJ : dépliant vacances P.E.P. 2011



AU CRÉDIT MUTUEL, MON CHARGÉ DE CLIENTÈLE N'EST PAS COMMISSIONNÉ.

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires. Elle a les mêmes intérêts qu'eux. C'est pourquoi, dans chaque Caisse locale, les charges de clientèle ne touchent pas de commission sur les produits qu'ils proposent.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.fr

Des **sejours à vivre**
avec les **PEP**



Document réalisé par Geoffrey Couderc

Des séjours 100% ÉVASION. PASSION. DÉCOUVERTE

www.lespep.org

Tél: 0 825 160 055

(0,15 €/min)

Les **pep**

La solidarité au service de la nature



LE COSSE - LE GRAU D'AGDE (Hérault)

DATES : 03/07 au 17/07 (15 jours) 18/07 au 01/08 (15 jours) 02/08 au 16/08 (15 jours)
SITUATION : Le Grau d'Agde est une petite station balnéaire familiale à proximité du Cap d'Agde. Située à l'embouchure de l'Hérault, le centre est à 15 min à pied de la plage. Terrain de 1 hectare, clos et aménagé.
HÉBERGEMENT : Chambres de 4 à 6 lits. Repas en terrasse ombragée, salles d'activités

Bleu Méditerranée

Baignade, plage, jeux de plage, construction, journée consacrée avec randonnée nautique à bord d'un grand voilier de caractère. Découverte du milieu marin, soir de l'aquarium du Cap d'Agde, pêche à la ligne, réalisation d'aquariums, pêche au lancer au large du Cap d'Agde. Activités manuelles et artistiques, grande-pour cabaret, fires d'enfants, mini-club sous tente. Soirée nature nocturne, chasse aux insectes, jeux d'eau.

6 / 9 ans



TARIF HAINES-ALPES*

805 €

Cap Méditerranée

Baignade, plage, piscines, et autres sports nautiques sous-marin du Cap d'Agde. Des activités manuelles et artistiques, soirées spectacles, soirées d'été, soirées d'aquarium. Soirée cinéma, soirées d'été, soirées d'aquarium. Camping de nuit en bord de mer, jeux d'eau, jeux de société, jeux de hasard, jeux de hasard, jeux de hasard.

10 / 13 ans



TARIF HAINES-ALPES*

710 €

Entre Terre et Mer

Baignade, plage, piscines, et autres sports nautiques sous-marin du Cap d'Agde. Des activités manuelles et artistiques, soirées spectacles, soirées d'été, soirées d'aquarium. Soirée cinéma, soirées d'été, soirées d'aquarium. Camping de nuit en bord de mer, jeux d'eau, jeux de société, jeux de hasard, jeux de hasard.

14 / 16 ans



TARIF HAINES-ALPES*

710 €

*TARIFS HAINES-ALPES : Ces tarifs sont réservés aux familles domiciliées dans le département. Ils sont obtenus grâce à un effort particulier des PEP 05, aux subventions du Conseil général, de la CAF et de certaines communes. Ils sont destinés à favoriser le départ du plus grand nombre d'enfants des Hautes-Alpes.
 PARTENARIAT APE - PEP 05 : L'objectif de ce partenariat est de permettre aux jeunes en situation de handicap, relevant de l'APR, d'accéder aux séjours de vacances de jeunes valides organisés au Centre Le Cosse, dans un cadre sécurisé physiquement et psychologiquement. Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact...



LES FLOTS - SANARY (Var)

DATES : 04/07 au 17/07 (14 jours) 18/07 au 31/07 (14 jours)
 01/08 au 14/08 (14 jours) 15/08 au 28/08 (14 jours)
SITUATION : Le Centre se situe dans la baie de Bandol, à 40 m de la plage, dans un parc ombragé et clos.

HÉBERGEMENT : Chambres de 4 à 8 lits ou sous tente collective pour les adolescents. Les repas (cuisinés sur place) sont pris sur les terrasses ombragées du Centre. Plusieurs salles d'activités.

Grande Bleue

Les enfants sont répartis en trois tranches d'âges : les 6/9 ans, les 10/13 ans et les 14/17 ans. Les activités et sorties sont organisées en tenant compte de ces différentes tranches d'âge et de la durée des séjours. Néanmoins, chaque groupe pratiquera les activités suivantes :

- Plage, baignade
- Acrobatiques, journées à l'île des limbes
- Activités manuelles, grands jeux de détente
- Visites locales
- Voile (5 semaines)
- Journées alpines, randonnées, ski d'été
- Tourisme nautique
- Organisation d'un séjour à la mer



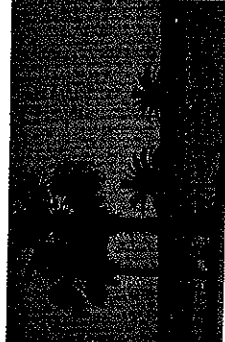
TARIF

863 €

TARIF BOUCHES-DU-RHÔNE

833 €

Transport complet au départ d'Avignon en autocar. Ventes ill. pour les enfants de moins de 16 ans. Ventes ill. pour les adultes.



ESPAÑA TOUR « CIRCUIT ITINÉRANT ANDALOUSIE »

DATES : 12/07 au 27/07 (16 jours)

HÉBERGEMENT : Camping sous tentes domes de 3/4 places



Espagne, pays de la fête, du football du soleil et du flamenco. Est aussi, piscine de richesses culturelles. Ce circuit vous fera découvrir tout un pan de votre Andalousie (programme réalisé à l'initiative des participants). Les 6 ou 8 jours de séjours sont organisés dans des camps de vacances situés dans des zones touristiques de grande qualité. Vous serez hébergés dans des tentes domes de 3/4 places. Les repas sont servis en terrasse ombragée. Les activités sont organisées par thème et sont adaptées à tous les âges.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Scolarité

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ

Téléphone

04 90 27 76 35

Fax

04 90 27 76 79

Mél.

michele.brainiez

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 21 avril 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Education nationale

à

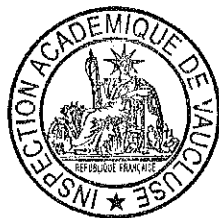
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Collèges et Lycées publics et privés

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation 2011

Je tiens à porter à votre connaissance la date de la cérémonie de remise des prix aux lauréats du Concours de la Résistance et de la Déportation 2011 qui se déroulera

**le mercredi 22 juin à 14h30
à l'Auditorium du Thor.**

Je serais très heureux que vous puissiez assister à cette manifestation, et vous demande de bien vouloir inviter les professeurs et les familles des élèves concernés à y participer.



Bernard LELOUCH